

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DU
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 4 AVRIL 2025

**DELIBERATION N°CD2025-
04/1/21
DOSSIER N°6823**

**PERSONNEL DÉPARTEMENTAL: TABLEAU DES EMPLOIS
BUDGÉTAIRES ET DES EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITÉ**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Mary-Line GEOFFRE, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Armelle MARTIN, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Marinette JOUANNETAUD
Thierry BOURGUIGNON à Isabelle PENICAUD
Marie-France GALBRUN à Patrice FILLOUX
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pôle Ressources et Modernisation/Direction des Ressources Humaines*

RAPPORTEUR : M. Thierry GAILLARD

**OBJET : PERSONNEL DÉPARTEMENTAL: TABLEAU DES EMPLOIS
BUDGÉTAIRES ET DES EFFECTIFS DE LA COLLECTIVITÉ**



LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

*VU la loi du 10 août 1871 relative aux Conseils Généraux,
VU la loi du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil départemental de la Creuse,
VU l'avis favorable du Comité Social Territorial du 17 mars 2025 ;
VU les articles L313-1 et suivants, L542-1 et suivants du Code Général de la Fonction Publique
VU le rapport CD2025-04/1/21 de Madame la Présidente du Conseil départemental,
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

DÉCIDE,

D'adopter :

- le tableau des emplois budgétaires de la collectivité,
- le tableau des effectifs de la collectivité,

Les tableaux sont joints à la présente délibération.

D'autoriser Madame la Présidente du Conseil départemental de la Creuse :

- à procéder autant que de besoin aux modifications du tableau des emplois, relatives aux décisions prises par le Conseil départemental ;
- à procéder aux modifications du tableau des effectifs, au fur et à mesure des recrutements.

Détail des fondements de la décision :

– LES EMPLOIS DE LA COLLECTIVITÉ

L'article 34 de la loi du 26 janvier modifiée stipule que « les emplois de chaque collectivité (...) sont créés par l'organe délibérant de la collectivité (...). La délibération précise le grade ou, le cas échéant, les grades correspondant à l'emploi créé (...).

Ils concernent :

- le Cabinet de Mme la Présidente
- la Direction Générale des Services
- le Laboratoire Départemental d'Analyses
- le Pôle Ressources et Modernisation avec les 4 directions fonctionnelles :

la Direction de l'Administration Générale (DAG), la Direction des Finances et du Budget (DFB), la Direction des Systèmes d'Information (DSI) et la Direction des Ressources Humaines (DRH)

- la Direction du Développement et de l'Innovation (DDI)

les 2 Pôles opérationnels :

- le Pôle Cohésion des Territoires (PCT)
- le Pôle Cohésion Sociale (PCS)

et le Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF)

Le dernier tableau des emplois a été présenté lors de la séance du 11 avril 2024.

Les modifications concernant les transformations, les suppressions, les créations décidées par l'Assemblée Départementale depuis cette date ont été prises en compte dans le document présenté.

– LE TABLEAU DES EFFECTIFS

Le tableau des effectifs décline par filières, catégories, grades, le tableau des emplois en fonction de la situation administrative des fonctionnaires et des agents qui les occupent.

Il est complété par :

- les effectifs mis à la disposition d'établissements publics :

- Syndicat mixte du Conservatoire Emile Goué
- Syndicat mixte de la Cité Internationale de la Tapisserie et de l'Art Tissé
- Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse
- GIP TERANA

- les effectifs affectés ou mis à disposition du GIP Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) et du Centre Hospitalier de Guéret ;

- les effectifs qui sont mis à la disposition de la collectivité pour y occuper un emploi permanent ;
- les effectifs affectés au Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille (CDEF) ;
Le tableau des effectifs est régulièrement mis à jour pour tenir compte des situations administratives liées aux recrutements (recrutements nouveaux, départs suivis de nouveaux recrutements de fonctionnaires aux grades différents...) et aux avancements.
- les effectifs concernant les personnels non titulaires affectés à des remplacements et recrutés sur la base des articles 332-23, 332-24, 332-13, 332-14 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée. L'inscription au tableau des effectifs demeure une obligation en vertu de l'instruction budgétaire et comptable M57.

Se sont abstenus :

M. Philippe BAYOL (ayant donné pouvoir à Mme Marinette JOUANNETAUD), M. Eric BODEAU, M. Thierry BOURGUIGNON (ayant donné pouvoir à Mme Isabelle PENICAUD), M. Patrice FILLoux, Mme Marie-France GALBRUN (ayant donné pouvoir à M. Patrice FILLoux), Mme Mary-Line GEOFFRE, Mme Marinette JOUANNETAUD, M. Jean-Luc LEGER, M. Jean-Jacques LOZACH, Mme Armelle MARTIN, Mme Renée NICOUX (ayant donné pouvoir à M. Jean-Luc LEGER), Mme Isabelle PENICAUD

Adopté : 18 pour - 0 contre - 12 abstention(s)

La Présidente du Conseil
départemental de la Creuse
Valérie SIMONET